Nations Unies E/CN.17/IFF/1999/7

Conseil économique et social

Distr. générale
24 février 1999
Français
Original: anglais

Commission du développement durable
Forum intergouvernemental sur les forêts
Troisième session
Genève, 3-14 mai 1999

Élément de programme II d) i)

Questions laissées en suspens et autres questions que soulèvent les éléments de programme du Groupe intergouvernemental sur les forêts

Questions à préciser : causes profondes du déboisement et de la dégradation des forêts

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Lors de la deuxième session du Forum intergouvernemental sur les forêts, les gouvernements ont eu un débat général sur l'élément de programme II d) i). Des renseignements sur ce sujet sont présentés dans le document E/CN.17/IFF/1998/10, qui évoque les propositions d'action adressées aux pays par le Groupe intergouvernemental sur les forêts et contient des informations sur les activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement visant à appuyer leur mise en oeuvre.

Il est largement reconnu que la déforestation et la dégradation des forêts sont un des problèmes environnementaux les plus critiques qui se posent à l'humanité, et qu'elles ont de sérieuses conséquences économiques, sociales et écologiques à long terme. Ces dernières années, cette question a beaucoup retenu l'attention des décideurs et du grand public, avec des images saisissantes de forêts rasées et d'arbres en feu dans toutes les régions du monde. L'effet de la déforestation sur la biodiversité et les changements climatiques fait l'objet d'études scientifiques et de nombreux documentaires.

99-05072 (F)

Le présent rapport a été établi pour étayer les discussions de fond qu'auront les gouvernements sur l'élément de programme II d) i) lors de la troisième session du Forum. La section II contient un bref aperçu des principales questions liées aux causes fondamentales, en particulier l'échec de certaines politiques forestières, les défaillances du marché et les autres facteurs socioéconomiques qui influencent la déforestation. La section III résume les principaux résultats des processus régionaux et de l'Atelier mondial sur les causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation des forêts tenu à San José (Costa Rica) en janvier 1999. La section IV contient des conclusions et des propositions d'action, qui tiennent compte aussi des effets socioéconomiques de la déforestation et de l'impact des politiques économiques sectorielles sur le secteur forestier.

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–5	3
	A. Mandat	1	3
	B. Orientations découlant des résultats de la deuxième session du Forum intergouvernemental sur les forêts	2–3	3
	C. Aperçu des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts	4	4
	D. Teneur du rapport	5	4
II.	Aperçu des principales causes sous-jacentes du déboisement	6–8	4
	A. Défaillances des politiques	9–12	5
	B. Défaillances du marché	13–15	6
	C. Autres facteurs influençant le déboisement	16–18	7
III.	Résultats de l'initiative commune gouvernements-ONG visant à apporter une contribution au Forum intergouvernemental sur les forêts	19–32	7
	A. Résultat des ateliers régionaux et de la réunion des peuples autochtones	20–29	7
	B. Résultats de l'Atelier mondial sur les causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation des forêts	30–32	10
IV.	Conclusions et propositions d'action	33–39	11

I. Introduction

A. Mandat

1. L'élément de programme II d) i) a été défini par le Forum à sa première session de la façon suivante :

> «*Examiner les autres questions que soulèvent les éléments du programme du Groupe intergouvernemental et qu'il convient de mieux définir*. Envisager, entre autres, d'analyser les causes sous-jacentes des problèmes, en particulier les causes d'origine internationale, notamment les forces économiques transfrontières responsables du déboisement et de la dégradation des forêts, dans une optique historique et en tenant compte des pressions exercées (aux fins d'assurer la sécurité alimentaire) sur les forêts par d'autres secteurs, surtout l'agriculture...» [voir E/CN.17/IFF/1997/4, par. 7, catégorie II d)].

B. Orientations découlant des résultats de la deuxième session du Forum intergouvernemental sur les forêts

2. À sa deuxième session, le Forum a défini plusieurs problèmes, notamment la coordination des politiques forestières et autres, qui sont pertinents pour la préparation du débat de fond de sa troisième session, et qui doivent être pris en considération pour assurer la cohérence des politiques visant à surmonter les principaux obstacles rencontrés lorsqu'on cherche à éliminer les causes fondamentales du déboisement et de la dégradation des forêts. Le Forum a aussi mentionné la nécessité de mécanismes permettant un partage équitable des avantages, notamment la rémunération de l'utilisation des techniques traditionnelles de gestion durable des forêts mises au point par les peuples autochtones, les propriétaires de forêts et les communautés locales. Il salué l'initiative concernant les causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation des forêts, et notamment l'Atelier mondial qui doit se tenir à San José (Costa Rica) du 18 au 22 janvier 1999, sous l'égide d'organisations non gouvernementales avec l'appui du Costa Rica et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

3. À sa deuxième session, le Forum a signalé divers sujets qu'il faudrait traiter dans la documentation de sa troisième session : politiques de développement macroéconomique et de développement rural, pauvreté, forces du marché, problèmes de commerce extérieur, incendies de forêts et troubles civils. En outre, il a recommandé, dans l'étude des causes fondamentales, de faire une distinction entre les pays riches en forêts et les pays à pauvres en forêts. Il a souligné la nécessité d'examiner les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre des politiques de lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts, et notamment le coût financier et les contraintes institutionnelles et technologiques, en particulier dans les pays en développement. Il a demandé que la documentation de sa troisième session contienne une analyse exhaustive et des propositions pour renforcer la coopération internationale dans la lutte contre les causes profondes du déboisement et de la dégradation des forêts.

C. Aperçu des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts

4. En ce qui concerne les causes profondes du déboisement, le Groupe invite tous les pays, avec l'appui des organisations internationales et la participation des principaux intéressés, à prendre notamment les mesures suivantes :

a) *Études de cas* : faire des études de cas en utilisant le cadre de diagnostic pour définir les principales causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation des forêts; perfectionner ce cadre et en vérifier l'utilité en tant qu'outil d'évaluation des options concernant l'utilisation des forêts et des terres forestières; et diffuser les résultats de cette évaluation et appliquer le cadre plus largement lorsqu'il y a lieu;

b) *Études approfondies* : faire des études approfondies sur les causes profondes du déboisement et de la dégradation des forêts aux niveaux national et international; situer dans une perspective historique les causes du déboisement et de la dégradation des forêts dans le monde, y compris les causes internationales et notamment les forces économiques transfrontières;

c) *Atelier mondial* : appuyer l'organisation, dans les meilleurs délais, d'un atelier mondial sur les causes internationales sous-jacentes du déboisement et de la dégradation des forêts et leur relation avec les causes nationales;

d) *Mode de faire-valoir et partage des avantages* : formuler des politiques visant à garantir les droits de propriété foncière des communautés locales et des peuples autochtones, y compris, le cas échéant, des politiques de partage équitable des prestations fournies par les forêts;

e) *Stratégies nationales* : formuler et exécuter des stratégies nationales, au moyen d'un processus ouvert et participatif, pour lutter contre les causes profondes du déboisement et, s'il y a lieu, définir des objectifs de couvert forestier national afin de guider la mise en oeuvre des programmes forestiers nationaux.

D. Teneur du rapport

5. Le présent rapport résume les principales informations pertinentes pour les politiques de lutte contre les causes profondes du déboisement et de la dégradation des forêts. Il a été rédigé dans le but d'alimenter le débat de fond sur ce thème à la troisième session du Forum, en mettant l'accent sur les principaux enjeux politiques, ainsi que sur les défaillances des politiques et du marché qui ont un rapport avec les causes profondes du déboisement. En outre, il présente un bref exposé des principaux résultats de l'initiative gouvernements-ONG sur les causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation des forêts. Il a été rédigé par le Secrétariat du Forum sur la base des communications reçues du PNUE et du Secrétariat mondial de l'initiative gouvernements-ONG, en collaboration avec les organisations membres de l'Équipe spéciale interinstitutions sur les forêts, organe informel de haut niveau.

II. Aperçu des principales causes sous-jacentes du déboisement

6. La superficie des forêts mondiales est en diminution depuis plusieurs siècles, mais dans la dernière moitié du XXe siècle, ce processus s'est accéléré de façon alarmante. Depuis les années 60, le rythme auquel les forêts sont rasées a considérablement augmenté. Dans une

récente étude (1997), la FAO[1] indique que les superficies déboisées chaque année dans les pays en développement atteignaient 15,5 millions d'hectares entre 1980 et 1990 et 13,7 millions d'hectares entre 1990 et 1995. Le total des superficies forestières perdues durant cette période de 15 ans dépasse 220 millions d'hectares, ce qui est plus que la surface totale du Mexique. En outre, l'essentiel de ce déboisement est concentré dans un nombre relativement peu élevé de pays. Les statistiques de la FAO indiquent que les 10 pays qui ont le plus déboisé ont perdu 7,4 millions d'hectares de forêts et sont responsables de plus de la moitié du déboisement annuel, ce qui donne à penser que si l'on peut apporter des modifications fondamentales à l'utilisation des terres dans ces pays, cela freinera beaucoup le déboisement.

7. En 1997 et 1998, les feux de forêts ont détruit beaucoup de forêts dans le monde. Ces incendies étaient liés à de grands projets commerciaux de culture, de plantations forestières ou agricoles ou d'élevage, à l'agriculture sur brûlis ou à la présence de résidus laissés dans les forêts après abattage. Les conditions climatiques particulièrement sèches dues au phénomène El Niño ont aggravé la situation.

8. En dépit de la précision apparente des statistiques relatives au déboisement, on ne connaît pas la surface exacte des forêts perdues chaque année. Il est difficile de faire des estimations précises en raison de l'absence de séries chronologiques de cartes fiables de l'utilisation des terres, de l'emploi de normes différentes pour la classification des forêts et des autres terres, de l'insuffisance de la validation au sol des images satellites et des faiblesses institutionnelles des offices forestiers dans un grand nombre de pays.

A. Défaillances des politiques

9. Les défaillances des politiques forestières et des autres politiques sectorielles affectant les forêts sont une des causes les plus courantes du déboisement. Les politiques appliquées par les pouvoirs publics sont peut-être le principal déterminant de la durabilité de l'utilisation et de la gestion des forêts. Par exemple, les concessions d'abattage entraînent fréquemment une mauvaise utilisation des forêts en tant que ressources renouvelables. Leur durée, qui est généralement inférieure à 20 ans, est sensiblement plus courte que la période de régénération naturelle d'un peuplement (qui est en moyenne de 20 à 50 ans). En outre, les rentes perçues sous forme de redevances, droits de licence et taxes de reboisement sont généralement nettement inférieures au coût réel du remplacement du peuplement et de la remise en état des coupes. De plus, les gouvernements de la plupart des pays exportateurs de bois ont généralement été incapables de percevoir l'intégralité de la rente correspondant à l'exploitation des forêts au moyen de taxes et de redevances. Outre qu'elles contribuent aux pertes économiques et environnementales, ces concessions forestières peuvent encourager la corruption et entraîner un épuisement progressif du capital naturel du pays.

10. En faussant le coût ou le prix réel des ressources forestières, les politiques publiques incitent souvent à une exploitation à courte vue des forêts. Dans bien des cas, elles n'offrent pas les incitations nécessaires à une gestion durable ou au reboisement. Les politiques de prix, les incitations fiscales, les subventions directes et autres visant à encourager l'investissement privé dans d'autres secteurs, comme l'agriculture, l'énergie, les industries extractives, l'industrie et les transports, ont un important impact négatif sur les forêts. Ces politiques, en réglementant les prix et en offrant des abris fiscaux et des crédits subventionnés aux éleveurs et aux agriculteurs, ont entraîné une expansion des terres agricoles, souvent au détriment des forêts naturelles.

11. En remédiant, par des règlements et des politiques d'utilisation des terres appropriés, aux distorsions causées par des incitations inefficientes, on améliorera l'utilisation des forêts et le reboisement, mais l'amélioration du fonctionnement du marché et des politiques de fixation des prix ne vont pas sans problèmes. Ainsi, les externalités (comme le coût de remplacement et les coûts environnementaux dus à l'exploitation des forêts) associées à l'utilisation des forêts ne sont pas supportées par la seule économie nationale; certaines ont une importance régionale ou mondiale. On ne peut pas demander à des gouvernements souverains de tenir compte des externalités autres que nationales dans leurs politiques de fixation des prix et de taxation. On pourrait remédier aux externalités mondiales au moyen d'une coopération internationale et éventuellement de mécanismes de compensation entre les producteurs et les bénéficiaires des services environnementaux et autres fournis par les forêts.

12. Dans certains pays, la politique agricole a elle aussi encouragé le déboisement. Le développement de l'agriculture commerciale encourage la création de monocultures de plantation pour l'exportation dans les plaines fertiles; les agriculteurs traditionnels qui occupaient autrefois ces plaines ont été repoussés vers des terres d'altitude plus fragiles ou des forêts naturelles. La concentration de cultivateurs itinérants sur une superficie plus petite ou plus pauvre déclenche généralement un cercle vicieux de réduction des rendements, de déboisement et d'aggravation de la pauvreté rurale, car les périodes de jachère sont raccourcies et la fertilité du sol diminue. On estime que 60 % des populations les plus pauvres du monde ont été reléguées dans des environnements écologiquement fragiles (forêts tropicales, terres arides et terrains en pente).

B. Défaillances du marché

13. Les défaillances du marché sont une autre cause importante du déboisement. La plupart des forêts tropicales naturelles sont publiques et les droits de coupe sont fixés de façon administrative, généralement à un niveau inférieur à ce que le marché pourrait supporter. Dans les forêts naturelles appartenant au secteur privé, l'existence de monopsones ou d'oligopsones est la principale cause de défaillances locales du marché. Les défaillances du marché en ce qui concerne les droits de coupe pour le bois d'oeuvre et le bois de feu passent souvent inaperçues.

14. Le problème de l'évaluation des services environnementaux non marchands est un bon exemple de défaillance du marché. La biodiversité et la séquestration du carbone sont peut-être des cas extrêmes qui illustrent une situation dans laquelle les avantages sont pour la plupart mondiaux alors que les coûts de préservation sont locaux. Pour ces services, il n'y a ni marché mondial ni marchés locaux. La valeur marchande du bois peut refléter en partie la valeur marchande des forêts, mais les autres prestations de la forêt ne sont qu'exceptionnellement prises en considération dans l'évaluation de la forêt sur pied. La faible valeur marchande des forêts sur pied est un des facteurs qui dissuadent l'investissement dans la gestion durable des forêts naturelles.

15. Les défaillances du marché sont généralement aggravées par des distorsions dues à la politique appliquée par les pouvoirs publics. Plutôt que de remédier à ces défaillances, les interventions publiques renforcent souvent l'incitation à surexploiter la forêt. Même s'il y a une véritable volonté politique de protéger les forêts, les mécanismes de coordination manquent souvent. Tant que les principaux moyens de régulation – le marché et les politiques publiques – sont défaillants, il est inévitable que le déboisement se poursuive.

C. Autres facteurs influençant le déboisement

16. La croissance démographique et la pauvreté rurale intensifient la pression qui incite à affecter les forêts à d'autres utilisations ainsi qu'à les exploiter dans une optique à court terme. La population humaine augmente rapidement, ce qui accroît la demande nationale et internationale de produits et de services fournis par les forêts naturelles. Sauf quelques exceptions, la pauvreté est aussi très répandue dans les pays où l'on observe un déboisement rapide. En raison de la faible productivité des terres agricoles, la majorité des ruraux pauvres sont très tributaires des forêts et des terres boisées pour leurs activités rémunératrices et leur subsistance. De nombreuses communautés rurales traditionnelles ont mis au point des modalités relativement durables d'utilisation des ressources, mais d'autres sont contraintes, par des circonstances sont souvent indépendantes de leur volonté, d'utiliser les forêts de façon non durable pour en retirer des avantages à court terme.

17. La faible productivité de l'économie et le poids de la dette extérieure pousse certains pays en développement à utiliser les ressources forestières de façon non durable. Des statistiques récentes montrent que 12 pays, dont la dette extérieure représente environ la moitié de la dette extérieure du tiers monde, sont responsables de plus de 70 % du déboisement mondial annuel[2]. Le fardeau de la dette incite souvent à liquider le capital forestier et à développer les cultures d'exportation dans les zones forestières pour obtenir des devises.

18. Les forêts boréales fournissent un des exemples les plus clairs de l'impact de la société industrielle de consommation de la fin du XXe siècle sur les écosystèmes naturels. Aujourd'hui, un cinquième de la population mondiale utilise 85 % des ressources naturelles. De façon générale, la demande de papier, de bois d'oeuvre, de métaux et d'énergie incite à exploiter les ressources naturelles trop rapidement et de façon trop intensive. Le niveau élevé de la consommation est étroitement lié à l'industrialisation; cette consommation stimule l'industrialisation et est elle-même encouragée par la publicité et par une tendance à utiliser des produits jetables et éphémères. La centralisation du pouvoir est un autre problème important, car elle aliène les populations par rapport à la terre et se traduit par des décisions imposées du sommet qui ne sont pas nécessairement adaptées aux conditions locales. Toutefois, la décentralisation peut aussi être néfaste : en Europe orientale, la privatisation accélérée a remis les forêts entre les mains de nouveaux propriétaires qui manquent d'expérience et ont donc souvent tendance à les surexploiter.

III. Résultats de l'initiative commune gouvernements-ONG visant à apporter une contribution au Forum intergouvernemental sur les forêts

19. L'initiative commune gouvernements-ONG visant à remédier aux causes profondes du déboisement et de la dégradation des forêts a été un large processus de concertation orienté par plus de 40 études de cas, de nombreux articles et documents de fond et des communications provenant de toutes les régions du monde.

A. Résultat des ateliers régionaux et de la réunion des peuples autochtones

20. L'initiative conjointe gouvernements-ONG prévoyait la réalisation et la présentation d'études de cas dans différentes régions du monde, à l'occasion de sept consultations régionales et d'une réunion de peuples autochtones. Les exposés ont fourni une base pour

la définition des causes sous-jacentes communes du déboisement et de la dégradation des forêts, puis pour la définition des actions et solutions permettant d'y remédier. Le processus impliquait la participation de représentants des communautés locales, d'ONG, d'universitaires, de fonctionnaires et de représentants d'organisations internationales ainsi que, à un moindre degré, d'associations professionnelles.

21. Les huit réunions et les études de cas ont recensé un large éventail de causes, d'acteurs et de solutions possibles dans des contextes sociaux, politiques, économiques, culturels et environnementaux extrêmement divers. Toutefois, il y a des traits communs : plusieurs facteurs interviennent dans le déboisement et la dégradation de tous les types de forêts et un certain nombre d'acteurs, tant nationaux qu'internationaux, sont en partie à l'origine du problème et peuvent donc contribuer à le résoudre. Les catégories de questions identifiées sont résumées ci-après.

Questions liées à la propriété des terres

22. Nombre des études de cas et des ateliers régionaux ont considéré que certaines questions liées à la propriété des terres étaient une cause majeure. Bien que les situations soient très diverses, on peut souligner les problèmes ci-après qui sont les plus communs :

a) La non-reconnaissance des droits territoriaux des peuples autochtones et autres populations traditionnelles, qui se traduit par une invasion de leurs territoires par des acteurs extérieurs;

b) L'absence de titres fonciers légalement reconnus pour les communautés locales;

c) Des processus de colonisation des forêts encouragés par les pouvoirs publics ou spontanés et découlant de l'iniquité de la répartition de la propriété foncière dans les zones agricoles;

d) La privatisation des forêts dans l'intérêt de grands propriétaires privés (personnes physiques ou personnes morales).

Gestion des ressources

23. La façon dont les ressources naturelles sont gérées au niveau national au moyen de politiques explicites ou implicites a aussi été considérée comme une cause majeure. La plupart de ces politiques ont des impacts négatifs et entrent en conflit avec d'autres politiques et pratiques visant à protéger les forêts. Les plus fréquentes sont les suivantes :

a) Non-reconnaissance de la fonction polyvalente des forêts, qui sont considérées uniquement comme une source de bois ou comme une nuisance occupant des terres qui pourraient être affectées à d'autres activités, comme l'agriculture ou l'élevage;

b) Absence d'autonomie et de participation des communautés locales à la prise de décisions concernant la gestion des forêts;

c) Promotion de grands projets de développement très destructeurs pour les forêts;

d) Incitations économiques et autres encourageant le déboisement;

e) Problèmes de gouvernance, notamment corruption, non-respect des droits de l'homme, non-application des lois et manque de capacités institutionnelles pour gérer les forêts de façon satisfaisante;

f) Promotion d'industries qui agressent les forêts : production de bois d'oeuvre, de pâte et de papier, industries extractives et élevage de crevettes.

Commerce

24. Le commerce, tant national qu'international, n'est ni bon ni mauvais en soi. Toutefois, il a été considéré comme une des grandes causes sous-jacentes (en particulier dans le cadre du processus actuel de libéralisation), liée à d'autres causes comme :

a) L'exploitation non viable des produits forestiers;

b) L'affectation des terres forestières à d'autres productions, particulièrement destinées au marché international : bois à pâte et autres plantations, élevage, crevetticulture;

c) L'accroissement de la demande entraînant un niveau non viable de consommation de toutes sortes de produits provenant des forêts ou d'activités productives qui supplantent les forêts;

d) Sous-évaluation des produits forestiers.

Relations économiques internationales

25. Presque tous les ateliers régionaux ont recensé des causes découlant de l'économie de marché, mais en leur attribuant une importance variable, selon la richesse du pays concerné :

a) Les politiques macroéconomiques imposées aux pays les moins avancés, notamment les programmes d'ajustement structurel;

b) La dette extérieure et son remboursement;

c) L'iniquité des relations commerciales;

d) La mauvaise orientation des programmes d'aide extérieure;

e) L'absence de réglementation des activités des sociétés transnationales tant dans les pays d'accueil que dans les pays d'origine.

Exclusion sociale

26. L'exclusion sociale, processus qui tient une grande partie de la population à l'écart du développement, a été considérée comme une cause sous-jacente, mais pas aussi importante qu'on ne le pensait autrefois. Elle est causée et aggravée par un certain nombre de politiques nationales et internationales et contribue à l'utilisation non durable des terres forestières. Seul un des ateliers a considéré que la croissance démographique était une des causes sous-jacentes, mais plusieurs études de cas l'ont mentionnée comme un facteur important.

27. Il y a des chevauchements entre les différentes catégories de causes, mais ce classement aide à préciser dans chaque cas qui pourrait être le principal acteur capable de remédier au problème - gouvernement, groupe de gouvernements, organisations internationales, ou communauté internationale dans son ensemble.

28. Les activités menées dans le cadre de l'initiative semblent converger sur le fait que, pour lutter contre le déboisement et la dégradation des forêts, il faut :

a) Définir l'enchaînement des causes dans chaque pays, avec la participation informée de toutes les parties prenantes;

b) Créer des mécanismes démocratiques pour permettre aux parties prenantes de participer à la prise de décisions sur la gestion des ressources, et notamment promouvoir des systèmes fonciers équitables;

c) Modifier les politiques macroéconomiques nationales et internationales, y compris l'actuel processus de libéralisation du commerce international;

d) Modifier les modes de consommation qui ne sont pas viables à long terme.

29. Les questions ci-dessus sont du ressort de nombreux acteurs : gouvernements, société civile, institutions multilatérales, organismes de recherche et organismes d'aide bilatérale. Avec un éventail d'acteurs aussi large, il faut coordonner un processus de concertation sur des engagements spécifiques pour la lutte contre les causes sous-jacentes aux niveaux national et international.

B. Résultats de l'Atelier mondial sur les causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation des forêts, San José (Costa Rica), 18-22 janvier 1999

30. Ont participé à l'Atelier des intervenants très divers représentant des gouvernements, des organisations internationales et non gouvernementales, des communautés locales, des peuples autochtones, des milieux universitaires, des syndicats et le secteur privé. L'Atelier a été accueilli par le Gouvernement du Costa Rica et organisé par un comité d'organisation réunissant le PNUE, les gouvernements et les organisations non gouvernementales. Il a réussi à définir un large éventail d'actions novatrices.

31. En outre, l'Atelier a cerné plusieurs causes sous-jacentes qui n'avaient pas été abordées dans les débats du Forum. Il a relevé que ces causes, qu'elles concernent des forêts tropicales ou tempérées, sont souvent extérieures au secteur forestier. Son rapport final, comprenant des recommandations, des propositions d'action précises et une définition des acteurs, sera mis à la disposition du Forum à sa troisième session.

32. L'Atelier a défini un ensemble de catégories d'actions qu'il convient d'entreprendre d'urgence pour remédier efficacement aux causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation des forêts; ces causes sont décrites dans le tableau ci-après.

Actions urgentes requises pour remédier efficacement aux causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation des forêts[a]

Catégorie	*Actions*
1. Commerce et consommation	1.1. Modifier les modes de consommation et de production non durables
	1.2. Créer des systèmes de certification volontaire pour la gestion durable des forêts
	1.3. Assurer la compatibilité entre le commerce international et le développement durable
2. Participation des peuples autochtones, des communautés locales et des autres parties prenantes et réduction de l'iniquité de la répartition des terres	2.1. Promouvoir le droit des peuples autochtones et des communautés locales d'accéder aux ressources naturelles, à la terre et aux territoires et de les utiliser et de les gérer
	2.2 Améliorer la transparence et la responsabilité dans le domaine foncier
	2.3. Mettre au point des instruments juridiques compatibles avec les droits des peuples autochtones et des communautés locales
3. Problèmes liés aux politiques d'aide à l'investissement et aux flux financiers	3.1. Modifier les stratégies de développement inadaptées, mettre au point de nouveaux programmes d'ajustement structurel et renforcer les capacités des pouvoirs publics
	3.2. Régler les problèmes de service de la dette et d'endettement
	3.3. Éliminer les incitations et subventions ayant des effets pervers

Catégorie	*Actions*
	3.4. Accroître les flux de capitaux privés au service de la gestion durable des forêts
	3.5. Lutter contre la mal gouvernance et la corruption
	3.6. Renforcer les institutions nationales et améliorer l'application des politiques et de la réglementation
4. Évaluation	4.1. Reconnaître la valeur culturelle des forêts
	4.2. Reconnaître les droits de propriété foncière, en particulier ceux des communautés et les droits collectifs
	4.3 Attribuer une juste valeur à la foresterie communautaire et aux produits forestiers autres que le bois
	4.4. Reconnaître la valeur des forêts en tant qu'écosystèmes

[a] Fondé sur le rapport de l'Atelier mondial sur la lutte contre les causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation des forêts, San José, 18-22 janvier 1999.

IV. Conclusions et propositions d'action

Conclusions

33. Les causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation des forêts sont profondément enracinées dans l'ensemble des politiques économiques et des plans de développement nationaux et internationaux. Des stratégies visant à remédier à ces causes doivent être recherchées dans le cadre plus général de la politique de développement.

34. Les conséquences sociales et économiques du déboisement sont nombreuses et ont souvent des effets dévastateurs à long terme. La destruction des forêts entraîne la disparition de toutes les recettes futures et de tous les emplois futurs qui auraient pu être préservés par une exploitation durable du bois et des autres produits. La conséquence écologique la plus immédiate du déboisement est la perte de biodiversité, c'est-à-dire l'extinction d'espèces, de variétés végétales et d'animaux, dont beaucoup n'ont peut-être jamais été étudiés scientifiquement. Sur le plan économique, la réduction de la biodiversité forestière, qui joue un rôle important dans la préservation des différentes formes de vie sur la planète, érode la base du développement humain futur.

35. La consommation mondiale et le marché qui l'alimente sont devenus le principal moteur de l'économie mondiale. Les 20 % les plus riches de la population consomment 85 % des ressources de la planète et la consommation continue d'augmenter. Les marchés sont instables et souvent éphémères, ce qui décourage les investissements à long terme dans la gestion prudente des ressources et encourage une planification et des pratiques d'exploitation à courte vue. Certains considèrent que l'exploitation du bois est la principale cause de disparition des forêts tropicales.

36. De nombreux autres produits échangés sur le marché mondial contribuent à la disparition des forêts. Ainsi, les produits minéraux, le pétrole, les crevettes et le cacao sont souvent extraits ou cultivés dans des zones forestières défrichées. De nombreuses autres cultures de rente cultivées en dehors des forêts entraînent aussi un déboisement car elles chassent les agriculteurs de subsistance des meilleures terres agricoles et les forcent à se réfugier dans les forêts à la recherche de moyens d'existence. La concentration de la propriété foncière et l'apparition d'élites riches ayant une grande influence dans l'économie nationale sont souvent le résultat du fonctionnement des marchés internationaux des cultures de rente. Les politiques économiques actuellement préconisées encouragent la déréglementation et

l'augmentation des investissements du secteur privé dans la production exportable. Les régimes juridiques internationaux élaborés dans le cadre du GATT et de l'Organisation mondiale du commerce peuvent dissuader les pays de restreindre le commerce pour des motifs environnementaux car ces restrictions sont considérées comme des obstacles non tarifaires au libre-échange. Cela rend difficile la réglementation du commerce en vue de prévenir la destruction des forêts et contribue à accroître le pouvoir et l'influence des partisans du libre-échange.

37. Dans de nombreux pays en développement, la maîtrise et la propriété des forêts sont passées, en très peu de temps, des communautés aux États puis au secteur privé. Aujourd'hui, 50 des plus grandes entreprises d'exploitation des produits forestiers contrôlent quelque 140 millions d'hectares de forêts, ce qui correspond à la superficie totale des forêts européennes. Le secteur privé a un rôle important à jouer dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique forestière, y compris en ce qui concerne la lutte contre la pollution, la conservation des forêts et des zones protégées et l'aménagement du territoire.

38. La plupart des budgets d'aide sont déterminés par des considérations macroéconomiques; on cherche à consolider l'économie des pays bénéficiaires en ajustant la balance des paiements et en facilitant le service de la dette. L'aide au développement peut avoir des objectifs très larges et ceux qui planifient ces importants décaissements ne tiennent pas toujours compte des considérations environnementales lorsqu'ils décident d'octroyer des dons et des prêts. Les prêts à l'ajustement structurel, qui visent à promouvoir les exportations et à réduire les dépenses nationales, ont souvent encouragé indirectement l'intensification de l'exploitation des forêts, sans que soient prises simultanément des mesures pour renforcer la capacité de réglementation des pouvoirs publics.

Propositions d'action

39. Le Forum intergouvernemental sur les forêts voudra peut-être exhorter et encourager les pays à :

a) Définir, avec l'appui des organisations internationales et la participation informée de toutes les parties prenantes, l'enchaînement, dans chaque pays, des causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation des forêts;

b) Créer des mécanismes démocratiques pour permettre aux parties prenantes de participer à la prise de décisions sur la gestion des ressources, notamment en promouvant des systèmes fonciers équitables;

c) Renforcer la réglementation de l'utilisation des terres de façon à définir clairement les droits de propriété et les droits d'exploitation des ressources forestières;

d) Mettre au point des mécanismes pour améliorer l'accès aux terres et l'utilisation des ressources forestières par les petits propriétaires;

e) Former des hommes et des femmes pour renforcer l'aptitude des communautés à jouer un rôle influent dans la gestion durable des forêts;

f) Fournir des conseils techniques, des instruments juridiques et des incitations économiques en matière de gestion durable des forêts et de gestion de l'environnement au niveau communautaire;

g) Définir et mesurer l'impact des subventions et incitations, dans le secteur forestier et dans d'autres secteurs (en particulier l'agriculture, les industries extractives et l'hydroélec-

tricité), qui ont des effets pervers et peuvent contribuer au déboisement et à la dégradation des forêts;

h) Demander aux organisations financières internationales d'analyser l'impact de la dette extérieure sur les ressources forestières et, en coopération avec les pays donateurs, d'étudier des mécanismes novateurs de récompense sous forme de réduction de la dette pour les pays qui s'efforcent sérieusement d'enrayer le déboisement et la dégradation des forêts.

Notes

[1] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Situation des forêts du monde, 1997* (Rome, 1998).

[2] Voir Banque mondiale, 1998, *Rapport sur le développement dans le monde, 1998/99* (Washington, D. C., Oxford University Press); et Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport mondial sur le développement humain, 1998* (New York, Oxford University Press, 1998).